

une institution dotée de cadres si rigides qu'elle nuirait au progrès en ce domaine. Nous croyons que le comité devrait d'abord entreprendre la tâche limitée, mais quand même essentielle, de déterminer précisément **quelles** sont la nature des problèmes, l'étendue de nos connaissances en ce domaine, les autres études qui seront nécessaires et les formes de collaboration qu'il faudra établir avec les autres agences ou organismes qui s'occupent déjà de l'étude de ces problèmes, par exemple la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le Comité des Pêcheries de la FAO, et le Comité consultatif de L'OMM sur l'application de la science et de la technologie au développement. Une fois que le Comité aura, avec l'aide du Secrétaire général, établi un rapport et l'aura soumis à la prochaine session de L'AGNU nous serons alors en mesure de prendre d'autres moyens pour poursuivre notre travail en ce domaine.

J'ai évité, Monsieur le Président, de parler des autres domaines d'activité directement ou indirectement reliés à la question de l'exploration et de l'exploitation des ressources des profondeurs abyssales. Il est évident que nous devons à un moment donné tenir compte dans notre travail des études sur la pêche, la pollution, la navigation et l'océanographie. Ma délégation est toutefois portée à croire qu'il vaudrait mieux pour le moment remettre à plus tard toute discussion sur l'envergure du travail attribué à ce Comité tant qu'il n'aura pas lui-même déterminé ce qui a déjà été fait et ce qu'il reste à faire en rapport avec la proposition du représentant de Malte

Pour ce qui est de la question du contrôle des armes mentionnée dans la proposition de Malte, le Canada ne croit pas avoir besoin de déclarer qu'il désire que l'exploration et l'exploitation des ressources des profondeurs de l'océan se fassent conformément aux dispositions de la Charte et aux exigences du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il favorise l'adoption de mesures susceptibles d'assurer le maintien de conditions pacifiques dans les profondeurs de l'océan. Si toutefois l'on doit créer un nouveau mécanisme pour s'occuper des questions relatives aux profondeurs de l'océan, ma délégation espère qu'elle pourra examiner avec soin toute proposition visant à confier spécifiquement à un tel organe le contrôle des armes dans les profondeurs de l'océan. Notre attitude devrait nous être dictée par la nécessité de déterminer si c'est le Comité des Dix-Huit Puissances sur le Désarmement ou un organisme du genre du Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace extra-atmosphérique qui serait l'institution la plus appropriée pour s'occuper de telles questions.